

## ATTESTATION TRAVAIL PRATIQUE ACCOMPAGNE 1

Le Travail Pratique Accompagné 1 comprend :

D'une part :

- 60 traitements de thérapie complémentaire avec son/sa propre client(e)
- 12 h de préparation des 60 traitements
- 30 heures de rédaction des 60 PV
- 1 heure (60 minutes) d'entretien personnel avec l'accompagnateur/trice

D'autre part :

- 8 heures d'exercices accompagnés
- 8 heures de documentation
- 8 heures d'entretien

Soit en tout : **127 heures** de formation

Par cette attestation, l'examineur/trice confirme que la (le) stagiaire a réuni l'ensemble des documents et qu'ils sont conformes aux exigences concernant le Travail Pratique Accompagné 1.

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de l'accompagnateur / trice : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de la (du) stagiaire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_